

FICHE TECHNIQUE

CSTB
CEBTP
Bureau VERITAS
CETEN APAVE Int.
NORISKO Construction
SOCOTEC
SNFA

} du COPREC

N°7 Indice : B
Date : Novembre 1997
Nombre de page : 1

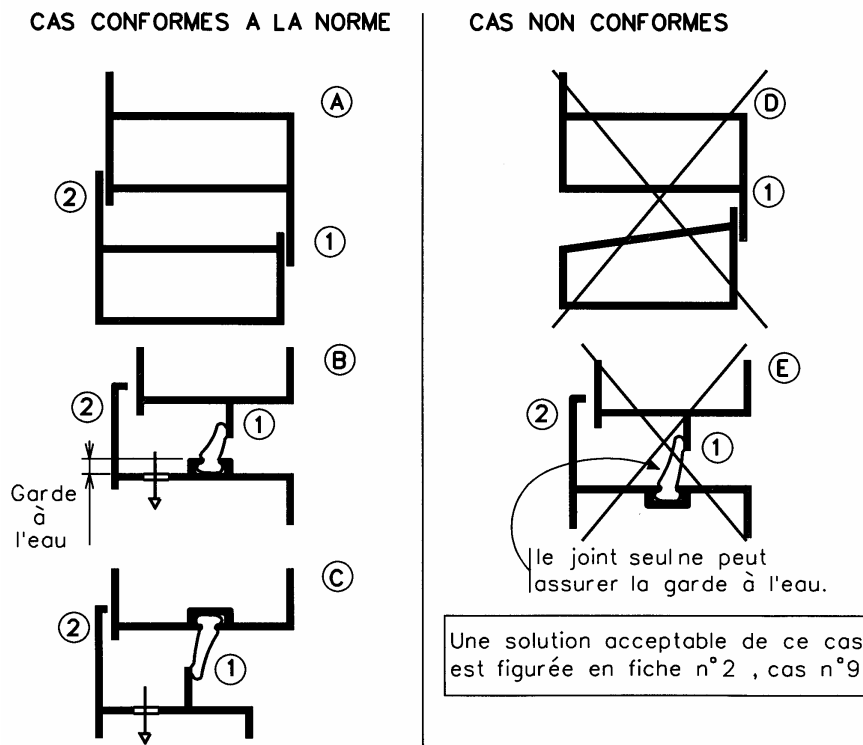
Fenêtres à battements - Double portée

Texte de référence : NF P 24-301 - (Août 80) - Article 4.1 :

Les fenêtres à battements doivent comporter au moins 2 portées dont l'une peut être réalisée par un dispositif rapporté non métallique. Un tel dispositif ne peut à lui seul assurer la récupération des eaux

Nota : Les termes suivants : frappe, battement, recouvrement, sont également utilisés pour définir la portée.

EXEMPLES :



Les drainages et jets d'eau sont explicités dans les fiches 2 et 3.

Les présentes dispositions ne concernent pas les fenêtres "carrousel" (art. 5.4 de NF P 24-301)

Ces dessins, donnés à titre indicatif, expriment par l'image les spécifications de la norme NF P 24-301. Ils ne sont pas exhaustifs.